



ÉCHOS DU CONSEIL

16 mai 2018
Volume 4, numéro 1



ADOPTION DU BUDGET 2018-2019 DU CISSS DE LA CÔTE-NORD

Le conseil d'administration a adopté le budget 2018-2019 du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord. Ce budget de près de 355 M\$ prévoit un déficit de 5,1 M\$ pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2019. Le retour à l'équilibre budgétaire est prévu au 31 mars 2020.

En avril 2018, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a signifié à chacun des établissements publics du réseau l'enveloppe budgétaire initiale lui étant consentie pour 2018-2019, selon les principaux paramètres suivants :

- Une indexation pour tenir compte de l'évolution des coûts reliés à la masse salariale et à la progression du personnel dans les échelles salariales;
- Des allocations pour l'indexation des médicaments, des ressources intermédiaires et de type familial (RI-RTF) et des autres dépenses;
- Un soutien temporaire relié à l'équité interrégionale.

DEMANDE DE DÉSIGNATION POUR OFFRIR LA CHIRURGIE BARIATRIQUE À BAIE-COMEAU

Le CISSS de la Côte-Nord soumettra une demande au MSSS afin d'obtenir une désignation officielle pour réaliser des chirurgies bariatriques à l'Hôpital Le Royer de Baie-Comeau.

Ce type de chirurgie n'étant pas offert sur la Côte-Nord, les résidents de la région doivent se rendre à l'extérieur dans des hôpitaux offrant cette intervention, notamment à Montréal, à Québec, au Saguenay ou au Bas-Saint-Laurent. En 2016-2017, 99 Nord-Côtiers ont subi une chirurgie bariatrique dans un centre hospitalier ailleurs au Québec.

Le MSSS recommande fortement de centraliser le service de chirurgie bariatrique dans une seule installation par région afin de favoriser le développement de l'expertise, et ce, autant au point de vue médical que de l'équipe multidisciplinaire attitrée à cette clientèle. Des chirurgiens de l'Hôpital Le Royer sont intéressés à pratiquer cette chirurgie, dont l'efficacité est démontrée afin de réduire le poids de façon prolongée.

Le coût des équipements nécessaires pour réaliser le projet est estimé à plus de 150 000 \$, dont un montant de 115 000 \$ proviendrait des bénéfices de la Randonnée Vélo Santé 2018.

Programme conjoint en cancérologie pour les régions Saguenay-Lac-Saint-Jean, Côte-Nord et Nord-du-Québec	p. 2
Adoption de la Politique de reconnaissance des années de service du personnel et des médecins	p. 2
Démission d'une administratrice	p. 3

**Prochaine séance
du conseil
d'administration :**
Mercredi 13 juin 2018
à Baie-Comeau

PROGRAMME CONJOINT EN CANCÉROLOGIE POUR LES RÉGIONS DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN, DE LA CÔTE-NORD ET DU NORD-DU-QUÉBEC

Le conseil d'administration a adopté le Programme conjoint en cancérologie pour les régions administratives du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec, découlant d'une demande du MSSS visant à consolider l'offre de service en cancérologie pour la population de ces trois régions.

Ce programme concerne, en tout ou en partie, les activités d'investigation, d'hémo-oncologie, de pharmacologie, de chirurgie oncologique, de radio-oncologie ainsi que des activités de soutien clinique et certains éléments de gouvernance.

Il a été élaboré en tenant compte du vieillissement accéléré de la population et de l'augmentation probable des cas de cancer, qui nécessiteront des arrimages interrégionaux favorisant notamment l'utilisation de la télésanté et des modes d'organisation des services pour maintenir le plus longtemps possible les usagers dans leur région respective. Diverses actions doivent être déployées progressivement d'ici mars 2019.

« Dans les trois régions, le cancer représente la première cause de mortalité avec une proportion de près de 40 % de l'ensemble des décès, devançant les maladies du coeur (15 %). »

GESTION DE LA PRÉVENTION, DE LA PRÉSENCE ET DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Le conseil d'administration a adopté la Politique de gestion intégrée de la prévention, de la présence et de la qualité de vie au travail. Elle vise à renforcer une culture de prévention et de promotion de la santé et du bien-être du personnel dans le respect de leur intégrité physique et psychologique et de la performance de l'organisation.

La politique précise les orientations favorisant la santé organisationnelle, notamment par la présence régulière et continue des personnes et la gestion des risques et des déterminants ayant une incidence sur la santé, la sécurité et le bien-être au travail.

POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ANNÉES DE SERVICE DU PERSONNEL ET DES MÉDECINS

Les administrateurs ont adopté la Politique de reconnaissance des années de service du personnel et des médecins, s'appliquant à l'ensemble des personnes qui travaillent ou qui œuvrent au CISSS de la Côte-Nord.

La politique prévoit la tenue d'une activité annuelle pour souligner les années de service, et concerne les personnes qui atteignent 15, 20, 25, 30, 35 et 40 ans de service ou qui quittent pour la retraite.

Cette politique fera partie d'un projet plus global qui sera piloté conjointement par la Direction de la qualité et la Direction des ressources humaines et qui contiendra d'autres modalités visant à reconnaître la contribution du personnel.

« Le CISSS de la Côte-Nord considère que la reconnaissance du travail est un élément essentiel pour préserver et construire l'identité des individus, donner un sens à leur travail, favoriser leur développement et contribuer à leur bien-être professionnel. »

CHANGEMENTS AU PERMIS D'EXPLOITATION DU CISSS DE LA CÔTE-NORD

Une demande est acheminée au ministre de la Santé et des Services sociaux afin d'autoriser la modification du permis du CISSS de la Côte-Nord. Cette modification vise à apporter les changements suivants :

- Modification de l'adresse où sont offerts les services de protection de la jeunesse à Kawawachikamach à la suite du déménagement du CLSC Naskapi.
- Changement de nom de l'installation située au 128, rue Régnauld à Sept-Îles à la suite de l'ajout d'une mission en déficience intellectuelle et troubles du spectre de l'autisme. Le nouveau nom est Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse et centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme de Sept-Îles.
- Fermeture de l'installation du 94, rue Mgr-Blanche à Sept-Îles, ce qui permettra d'économiser des frais de location. Les employés ont été relocalisés dans les installations du 128, rue Régnauld et du 450, rue Évangéline.

Demande de dérogation

Le CISSS de la Côte-Nord présente aussi une demande de dérogation au MSSS afin d'identifier de façon distincte au permis les installations situées au 340, rue Clément-Lavoie à Baie-Comeau, soit le Groupe de médecine de famille universitaire (GMF-U) de Manicouagan et le CLSC Lionel-Charest. Ce changement vise à mieux identifier l'installation pour les étudiants en médecine lors de leur choix de stage.

En effet, depuis la fusion administrative, le nom GMF-U de Manicouagan (anciennement UMF de Manicouagan) n'apparaît plus dans la base de données que les étudiants consultent pour choisir leur stage. Cette base de données est reliée à celle des permis au MSSS et comme l'UMF de Manicouagan a laissé place au GMF-U et CLSC Lionel-Charest, ce nom n'est pas évocateur pour les étudiants et n'indique aucunement la région. Cela vise donc à éviter la confusion pour les futurs stagiaires en médecine.

DÉMISSION D'UNE ADMINISTRATRICE

Mme Jacinthe Bernard a annoncé sa démission par lettre le 11 avril dernier. Mme Bernard occupait le siège de « membre indépendant, expérience vécue à titre d'usager des services sociaux » au sein du conseil d'administration du CISSS de la Côte-Nord.

Un appel de candidatures a été diffusé récemment dans les journaux afin de solliciter des personnes qui pourraient siéger comme membre indépendant au sein du conseil puisque les mandats arrivent à échéance en septembre prochain. Les procédures pour le remplacement d'un membre démissionnaire prévoient que le conseil d'administration prenne acte de la démission par l'adoption d'une résolution. Par la suite, tel que prévu dans la loi, c'est le ministre qui procédera à la nomination d'un membre indépendant.

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Côte-Nord

Québec 

835, boulevard Jolliet
Baie-Comeau (Québec) G5C 1P5
Téléphone : 418 589-9845
Télécopieur : 418 589-8574

Visitez notre site Web :
www.ciiss-cotenord.gouv.qc.ca

Ce bulletin d'information est réalisé par le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord. Il présente les décisions prises dans le cadre des séances du conseil d'administration.

Toute reproduction est autorisée à condition de mentionner la source.

*Pour toute information supplémentaire sur un des sujets traités, veuillez communiquer avec le Service des communications au **418 589-9845, poste 252268.***